

Dossier de réexamen IED

Code AIOT : 0055614756

Etat du dossier : Transmis préfecture

Date de transmission : 03-07-18

1. Initialisation éleveur

1.1. Informations générales de l'exploitation

Code AIOT : **0055614756**

SIRET de l'établissement concerné : **33286791000017**

Code postal : **56120**

Ville : **LA CROIX HELLEAN**

Département : **56**

1.2. Situation administrative

Activités soumises aux rubriques 3000 et suivantes de la nomenclature ICPE :

	Nombre d'emplacements maximaux autorisés par arrêté préfectoral (AP)	Situation actuelle (si différente du dernier AP)
3660-a : élevage intensif de volailles (plus de 40 000 emplacements)	164425.0	
Autres rubriques de la nomenclature ICPE auxquelles l'établissement est soumis :		
2111 : élevage de volailles, gibier à plumes (animaux-équivalents)	164425.0	
2170 : fabrication d'engrais, amendements et supports de culture à partir de matières organiques, à l'exclusion des rubriques 2780 et 2781 (tonnes par jour)	3.5	

1.3. Répartition par espèce ou catégorie de volailles

	Nombre d'emplacements autorisés
Poules pondeuses	127425
Poulettes ou reproducteurs	40000
Poulets de chair	Non autorisé
Canards	Non autorisé
Dindes	Non autorisé

Autres volailles (pintades, oies, cailles, pigeons, faisans ou perdrix)	Non autorisé
---	--------------

1.4. Répartition des porcs par stade de croissance de vos porcs

	Nombre d'emplacements autorisé
Porcelets en post-sevrage	Non autorisé
Porcs de production	Non autorisé
Truies	Non autorisé

1.5. Bâtiments d'hébergement

Intitulé des bâtiments d'hébergement	Statut
VO56ANA	existant
VO56EFV	existant
VO56ANB	existant
VO56ABW	existant

1.6. Gestion des effluents

	Oui/Non
Est-ce que l'installation génère des effluents solides (fumier, fientes, compost, fraction solide de lisier ou de digestat...) ?	Oui
Est-ce que l'installation génère des effluents liquides (lisier, digestat de méthanisation, fraction liquide de digestat...) ?	Non
Stockage des effluents	
Est-ce que ces effluents d'élevage sont stockés sur votre installation ou en bout de champ ? (Dans le cas contraire, les effluents sont transférés sans stockage hors de l'installation chez un prestataire.)	Oui
Si Oui, ces effluents liquides sont-ils stockés dans une fosse extérieure en dur ?	Non
Si Oui, ces effluents liquides sont-ils stockés dans une lagune ou une fosse géomembrane ?	Non
Traitement des effluents	

Est-ce que les effluents d'élevage font l'objet d'un traitement au sein de l'installation (compostage, méthanisation, séparation de phase, nitrification-dénitrification, séchage) ?	Non
Est-ce que les effluents d'élevage sont intégralement valorisés sous forme de produits normalisés (NFU 44-051 ou NFU 42-001) ou homologués ? (L'installation ne dispose donc d'aucun plan d'épandage.)	Non
Épandage des effluents	
Est-ce que les effluents d'élevage (bruts ou traités) font l'objet d'un épandage (dans le cadre d'un plan d'épandage) ?	Oui
Si Oui, le plan d'épandage comprend-il des parcelles gérées en propre par l'éleveur soumis au réexamen ?	Oui
Si Oui, le plan d'épandage comprend-il des parcelles mises à disposition par des prêteurs ?	Non
Traitement de l'air	
Est-ce que l'installation est équipée d'un ou plusieurs laveurs d'air (laveur d'air à l'acide, biolaveur, système d'épuration d'air à 2 ou 3 étages)?	Non

1.7. Ouvrages de stockage des effluents

Sto_fumière

2. Comparaison aux MTD

2.1. Stratégies alimentaires

2.1.1. Détermination quantités excrétées

Méthode de détermination annuelle des quantités d'azote et de phosphore excrétés par catégorie animale (MTD 24)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
Commentaire inspecteur : Vous devez joindre les éléments justificatif (BRS ou analyse). Une seule technique suffit. La difficulté de l'analyse est d'obtenir un échantillon représentatif de l'azote excrété (donc avant émission d'ammoniac au bâtiment). Réponse OK	
a. Est-ce que les quantités d'azote total et de phosphore total excrétés sont estimées par un bilan massique sur l'azote et le phosphore (en se basant sur les quantités d'aliment ingéré, les performances de l'animal et la teneur en MAT et phosphore du ou des aliments) ?	oui

2.1.2. Excrétion azote

Quantité d'azote excrété par emplacement par an (MTD 3)

	Valeurs de l'installation	Performance associée aux MTD (azote excrété en kg de N/emplacement/an)
Commentaire inspecteur : A remplir en fonction des résultats du BRS Réponse OK		
Poules pondeuses	0.683	<= 0,8
Poulettes	0.323	Pas de valeur de performance associée
Reproducteurs	0	Pas de valeur de performance associée

Poules pondeuses (Appliqué à tous)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les apports protéiques alimentaires sont en adéquation avec les besoins des animaux ?	oui
b. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphase, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ?	oui
c. Est-ce que le régime alimentaire est pauvre en protéines et enrichi en acides aminés essentiels ?	oui
d. Est-ce que les différents aliments distribués contiennent des additifs alimentaires visant à réduire les quantités d'azote excrété?	oui

2.1.3. Excrétion phosphore

Quantité de phosphore excrété par emplacement par an (MTD 4)

	Valeurs de l'installation	Performance associée à la MTD (phosphore total excrété en kg de P2O5/emplacement/an)
Commentaire inspecteur : A remplir en fonction des résultats du BRS Réponse OK		
Poules pondeuses	0.327	<= 0,45
Poulettes	0.141	Pas de valeur de performances associées
Reproducteurs	0	Pas de valeur de performances associées

Poules pondeuses (Appliqué à tous)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphase, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ?	oui
b. Est-ce que les différents aliments distribués contiennent des additifs alimentaires visant à réduire les quantités de phosphore excrété ?	oui
c. Est-ce qu'une partie du phosphore alimentaire est remplacée par des phosphates inorganiques hautement digestibles ?	oui

2.2. Émissions d'ammoniac

2.2.1. Détermination émissions

Méthode de détermination annuelle des émissions d'ammoniac dans l'atmosphère (MTD 25)

VO56ANA (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
Commentaire inspecteur : Il manque l'évaluation des émissions pour ce bâtiment. Le tableur GEREP volailles est disponible sur le site http://installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/Nouvel-article,15325.html (V outils à la fin) Réponse OK	
a. Est-ce que les émissions d'ammoniac sont estimées à l'aide d'un bilan massique sur l'azote (en se basant sur les quantités d'aliment ingérées, les performances de l'animal et la teneur en MAT du ou des aliments) ? Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	oui

VO56EFV (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui

Commentaire inspecteur : manque l'évaluation des émissions pour ce bâtiment Réponse OK	
a. Est-ce que les émissions d'ammoniac sont estimées à l'aide d'un bilan massique sur l'azote (en se basant sur les quantités d'aliment ingérées, les performances de l'animal et la teneur en MAT du ou des aliments) ? Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	oui

VO56ANB (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
Commentaire inspecteur : manque l'évaluation des émissions pour ce bâtiment Réponse OK	
a. Est-ce que les émissions d'ammoniac sont estimées à l'aide d'un bilan massique sur l'azote (en se basant sur les quantités d'aliment ingérées, les performances de l'animal et la teneur en MAT du ou des aliments) ? Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	oui

VO56ABW (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
Commentaire inspecteur : manque l'évaluation des émissions pour ce bâtiment Réponse OK	
a. Est-ce que les émissions d'ammoniac sont estimées à l'aide d'un bilan massique sur l'azote (en se basant sur les quantités d'aliment ingérées, les performances de l'animal et la teneur en MAT du ou des aliments) ? Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	oui

2.2.2. Émissions pondueuses, poulettes, poulets repro

Poules pondueuses – Réduction des émissions de NH₃ au bâtiment (MTD 31)

VO56ANA (existant)		
Pas de poules pondueuses dans ce bâtiment		
Type de logement	Émissions d'ammoniac (kg NH ₃ /emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH ₃ /emplacement/an)
Commentaire inspecteur : Dans le cas de l'élevage de poulettes ou de reproducteurs, l'installation est conforme si l'une des techniques proposées est appliquée. Renseigner la ou les technique(s) appliquée(s) dans chaque bâtiment d'hébergement.		

VO56EFV (existant)		
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui	
a. Est-ce que le retrait des effluents d'élevage par tapis est effectué au minimum : - une fois par semaine si elles sont séchées à l'air, - deux fois par semaine si elles ne sont pas séchées à l'air ?	oui	
Type de logement	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)
Commentaire inspecteur : Mettre le niveau d'émission pour ce bâtiment Réponse OK		
Logement en cage	0.045	0,08
Logement hors cage - Cas générique	0	0,13
Logement hors cage – Cas spécifique	0	0,25

VO56ANB (existant)		
Pas de poules pondeuses dans ce bâtiment		
Type de logement	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)
Commentaire inspecteur : Dans le cas de l'élevage de poulettes ou de reproducteurs, l'installation est conforme si l'une des techniques proposées est appliquée. Renseigner la ou les technique(s) appliquée(s) dans chaque bâtiment d'hébergement.		

VO56ABW (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que le retrait des effluents d'élevage par tapis est effectué au minimum : - une fois par semaine si elles sont séchées à l'air, - deux fois par semaine si elles ne sont pas séchées à l'air ?	oui

Type de logement	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)
Commentaire inspecteur : Mettre le niveau d'émission pour ce bâtiment Réponse OK		
Logement en cage	0.029	0,08
Logement hors cage - Cas générique	0	0,13
Logement hors cage – Cas spécifique	0	0,25

VO56ANA (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
b.0. Si le retrait des effluents est peu fréquent, est-ce que le système de logement associe une ventilation dynamique à une mesure d'atténuation supplémentaire (par exemple, teneur élevée en matière sèche ou système d'épuration d'air) ?	oui

VO56EFV (existant)	
Pas de poulettes ni de poulets de chair reproducteurs dans ce bâtiment	

VO56ANB (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
b.0. Si le retrait des effluents est peu fréquent, est-ce que le système de logement associe une ventilation dynamique à une mesure d'atténuation supplémentaire (par exemple, teneur élevée en matière sèche ou système d'épuration d'air) ?	oui

VO56ABW (existant)	
Pas de poulettes ni de poulets de chair reproducteurs dans ce bâtiment	

2.3. Stockage effluents

2.3.1. Émissions air

Réduction des émissions d'ammoniac dans l'air lors du stockage des effluents solides (MTD 14)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que l'emprise au sol lors de la mise en tas des effluents solides est la plus faible possible ?	oui

b. Est-ce que les tas d'effluents solides sont couverts ?	oui
c. Est-ce que les effluents solides sont stockés dans un hangar ?	oui

2.3.2. Émissions eau et sol

Réduction des émissions dans l'eau et le sol lors du stockage des effluents solides (MTD 15)

Sto_fumière	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
Commentaire inspecteur : Vous n'avez mentionné qu'un seul stockage alors que vous avez deux types d'effluents (fientes sèches et fumier de volailles) et deux sites. Les deux sont-ils stocké dans les mêmes conditions? Réponse OK	
a. Est-ce que les effluents solides séchés sont stockés dans un hangar ?	oui
d. Est-ce que les capacités de stockage sont suffisantes pour couvrir les périodes où l'épandage n'est pas possible ?	oui
e. Si des tas d'effluents solides sont stockés temporairement en bout de champ, est-ce que l'emplacement est hors des zones de ruissellement ou d'infiltration ?	oui
Commentaires éventuels :	
Fientes de poules séchées stockées sous hangar avec sol étanche. Fumier pailleux de poulettes non susceptible d'écoulement stocké au champ.	

2.4. Épandages

2.4.1. Émissions eau et sol

Réduction des émissions de phosphore, d'azote et de micro-organismes pathogènes dans le sol et l'eau lors de l'épandage des effluents (MTD 20)

Pour les terres en propre, appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Pourcentage du plan d'épandage concerné
a. Est-ce que les aspects suivants sont pris en compte pour limiter les risques d'écoulement lors de l'épandage : - type de sol - pente - conditions climatiques - drainage et irrigation du champ - rotation des cultures - zones de protection des masses d'eau ?	oui

b. Est-ce que les distances d'éloignement entre parcelles d'épandage et sources, cours d'eau, points d'eau, etc, sont respectées ?	oui
c. Est-ce que l'épandage est évité quand les risques de lessivage sont importants (pas d'épandage sur sols gelés, inondés, en période de forte pluviosité) ?	oui
d. Est-ce que les quantités et les caractéristiques des effluents épandus sont adaptées aux conditions pédo-climatiques et sont en adéquation avec les besoins des cultures ?	oui
e. Est-ce que l'épandage est synchronisé avec les besoins des cultures ?	oui
f. Est-ce que les parcelles d'épandage sont régulièrement surveillées afin de pouvoir agir en cas de ruissellements ?	oui
g. Est-ce que l'accès aux ouvrages de stockage est facilité afin de limiter les pertes lors du chargement des effluents ?	oui
h. Est-ce que le bon fonctionnement de l'épandeur et le taux d'application des effluents sont vérifiés ?	oui

2.4.2. Délai enfouissement

Réduction des émissions d'ammoniac à l'épandage (MTD 22)

Pour les terres en propre, appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Pourcentage du plan d'épandage concerné
Commentaire inspecteur : Il manque le pourcentage du plan d'épandage concerné Réponse OK	
Enfouissement entre 0 et 4h	100

2.5. Gestion eau, énergie et eaux souillées

2.5.1. Eau

Utilisation efficace de l'eau (MTD 5)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce que les consommations d'eau sont enregistrées?	oui
b. Faites-vous attention aux fuites et les réparez-vous ?	oui
c. Est-ce que le lavage des bâtiments et des équipements est effectué à l'aide d'un système de nettoyage à sec ou d'un laveur à haute pression ?	oui
d. Est-ce que les systèmes d'abreuvement sont adaptés aux différentes catégories d'animaux ?	oui
e. Est-ce que les quantités d'eau délivrées par les systèmes d'abreuvement sont régulièrement vérifiées et ajustées si nécessaire ?	oui

2.5.2. Eaux souillées

Réduction de la production d'eaux résiduaires (MTD 6)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce que l'ensemble de l'installation d'élevage et des aires aménagées est maintenu en bon état de propreté ?	oui
b. Est-ce que la consommation d'eau est optimisée ?	oui

2.5.3. Réduction eaux souillées

Réduction des émissions d'eaux résiduelles (MTD 7)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?
Commentaire inspecteur : Vous n'avez coché aucune des trois techniques possible. Vous devez modifier ce choix ou donner des explication sur l'impossibilité de les appliquer et sur les techniques alternatives appliquées. Réponse OK

Condition de conformité :
Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :
Techniques non applicables

Commentaires éventuels :
Nettoyage à sec pour les bâtiments de poules pondeuses cages. Nettoyage au souffleur principalement et eaux résiduelles absorbées et évacuées avec la litière pour les bâtiments de poulettes.

2.5.4. Économie énergie

Utilisation efficace de l'énergie (MTD 8)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce qu'un système efficace de chauffage / refroidissement et de ventilation est utilisé ?	oui
b. Est-ce que les systèmes de chauffage / refroidissement et de ventilation sont optimisés, notamment si un système d'épuration de l'air est utilisé ?	oui
c. Est-ce que les murs, sols et/ou plafonds du bâtiment d'élevage sont bien isolés ?	oui
d. Est-ce qu'un éclairage basse consommation est utilisé ?	oui

2.6. Nuisances

2.6.1. Bruit

Prévention et/ou réduction des émissions sonores (MTD 10)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Est-ce que les distances réglementaires vis-à-vis des tiers et des zones sensibles sont respectées ?	oui

Est-ce que les équipements sont disposés de façon à réduire les niveaux de bruit : - en augmentant la distance entre l'émetteur et le récepteur (en installant l'équipement le plus loin possible des zones sensibles) - en réduisant le plus possible la longueur des tuyaux de distribution de l'alimentation - en choisissant l'emplacement des bennes et silos contenant l'alimentation de façon à limiter le plus possible le déplacement des véhicules au sein de l'installation d'élevage ?	oui
Dans la pratique quotidienne, est-ce qu'une vigilance particulière est apportée aux points suivants : - fermeture des portes et principaux accès du bâtiment, en particulier lors de l'alimentation des animaux - utilisation des équipements par du personnel expérimenté - évitement des activités bruyantes pendant la nuit et le week-end, si possible - précautions pour éviter le bruit pendant les opérations d'entretien - utiliser les convoyeurs et les auges à pleine charge, si possible - limiter le plus possible la taille des zones de plein air racless afin de réduire le bruit des tracteurs racleurs ?	oui
Est-ce que des équipements peu bruyants tels que ceux listés ci-dessous sont utilisés : - ventilateurs à haute efficacité, lorsque la ventilation statique n'est pas possible ou pas suffisante - pompes et compresseurs - système de nourrissage permettant de réduire le stimulus pré-ingestif (par exemple, trémies d'alimentation, mangeoires automatiques ad libitum, mangeoires compactes) ?	oui
Est-ce que des dispositifs antibruit tels que ceux listés ci-dessous sont utilisés : - réducteurs de bruit- isolation anti-vibrations - confinement des équipements bruyants (par exemple, broyeurs, convoyeurs pneumatiques) - insonorisation des bâtiments ?	oui
Est-ce que la propagation du bruit est limitée en intercalant des obstacles entre les émetteurs et les récepteurs ?	oui

2.6.2. Odeurs

Prévention et/ou réduction des émissions d'odeurs (MTD 13)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Commentaire inspecteur : Vous avez coché des cases concernant le lisier, le compostage et autres qui ne vous concernent pas. Pour les émissions au bâtiments, vous n'avez pas mentionné de laveur d'air. Pour mémoire, le minimum requis est de 2 techniques pour cette thématique. Réponse OK	
Est-ce que les distances réglementaires vis-à-vis des tiers et des zones sensibles sont respectées ?	oui
Est-ce que le système d'élevage met en place au moins un des principes suivants : - garder les animaux et les surfaces propres et sèches - réduire les surfaces émettrices des effluents (i.e : utilisation de lattes en plastique ou métal, préfosse réduite...) - retirer les effluents fréquemment vers un stockage externe - réduire la température intérieure et des effluents - réduire le débit et la vitesse de l'air au-dessus de la surface des effluents - maintenir une litière sèche et en aérobiose dans le cas d'un élevage sur litière ?	oui
Est-ce que les conditions de sortie d'air des bâtiments sont optimisées grâce à l'application d'un ou une combinaison des principes suivants : - augmenter la hauteur des sorties d'air - augmenter la vitesse de ventilation de la sortie d'air verticale - mettre en place de barrières pour créer des turbulences du flux d'air sortant - équiper les ouvertures de déflecteurs pour diriger l'air vicié vers le sol - disperser l'air évacué sur le côté du bâtiment d'hébergement qui est le plus éloigné de la zone sensible - aligner l'axe du faîtage d'un bâtiment à ventilation statique perpendiculairement à la direction du vent dominant ?	oui
e.1. Est-ce que les effluents d'élevage (liquides et solides) sont couverts pendant le stockage ?	oui
e.2. Est-ce que l'ouvrage de stockage a été installé en tenant compte de la direction générale du vent ou en adoptant des mesures limitant la vitesse du vent au niveau de la zone de stockage ?	oui

g.2. Est-ce que les effluents sont incorporés le plus rapidement possible (entre 0 et 4h) ?	oui
---	-----

2.6.3. Poussières

Prévention et/ou réduction des émissions des poussières (MTD 11)

VO56ANA (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.1. Est-ce qu'une matière plus grossière est utilisée pour la litière (par exemple, copeaux de bois ou paille longue plutôt que paille hachée) ?	oui
a.2. Est-ce qu'une technique peu émissive en poussières est utilisée lors de l'application de la litière ?	oui
a.3. Est-ce que la nourriture des animaux est distribuée à volonté ?	oui
a.6. Est-ce que le système de ventilation est conçu et utilisé pour une faible vitesse de l'air à l'intérieur du bâtiment ?	oui

VO56EFV (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.3. Est-ce que la nourriture des animaux est distribuée à volonté ?	oui
a.6. Est-ce que le système de ventilation est conçu et utilisé pour une faible vitesse de l'air à l'intérieur du bâtiment ?	oui
b.1. Est-ce qu'un système de brumisation d'eau est utilisé ?	oui

VO56ANB (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.1. Est-ce qu'une matière plus grossière est utilisée pour la litière (par exemple, copeaux de bois ou paille longue plutôt que paille hachée) ?	oui
a.2. Est-ce qu'une technique peu émissive en poussières est utilisée lors de l'application de la litière ?	oui
a.3. Est-ce que la nourriture des animaux est distribuée à volonté ?	oui
a.6. Est-ce que le système de ventilation est conçu et utilisé pour une faible vitesse de l'air à l'intérieur du bâtiment ?	oui

VO56ABW (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.3. Est-ce que la nourriture des animaux est distribuée à volonté ?	oui

a.6. Est-ce que le système de ventilation est conçu et utilisé pour une faible vitesse de l'air à l'intérieur du bâtiment ?	oui
b.1. Est-ce qu'un système de brumisation d'eau est utilisé ?	oui

2.6.4. Détermination poussières

Suivi des émissions annuelles de poussières au sein d'un bâtiment d'élevage (MTD 27)

VO56ANA (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Commentaire inspecteur : Êtes-vous sûr d'avoir coché la bonne case? Je n'ai pas trouvé le calcul des émissions de poussières par bâtiment et par an dans les pièces jointes réponse OK	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ? Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	oui

VO56EFV (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Commentaire inspecteur : Êtes-vous sûr d'avoir coché la bonne case? Je n'ai pas trouvé le calcul des émissions de poussières par bâtiment et par an dans les pièces jointes réponse OK	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ? Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	oui

VO56ANB (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Commentaire inspecteur : Êtes-vous sûr d'avoir coché la bonne case? Réponse OK	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ? Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	oui

VO56ABW (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Commentaire inspecteur : Êtes-vous sûr d'avoir coché la bonne case? Je n'ai pas trouvé le calcul des émissions de poussières par bâtiment et par an dans les pièces jointes réponse OK	

b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ? Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	oui
--	-----

2.7. Organisation

2.7.1. Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Amélioration des performances environnementales grâce à un système de management environnemental (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Est-ce que les consignes de sécurité adéquates (par exemple : incendie, écoulement dans le milieu naturel, produits dangereux) sont mises en œuvre ?	oui
Est-ce qu'une ou plusieurs formations relatives aux sujets suivants, par exemple, ont été suivies :- sur la réglementation environnementale (Installations Classées, zone vulnérable le cas échéant) ; - sur les problématiques environnementales d'un élevage : cycle de l'azote de l'alimentation animale à l'épandage, les risques associés de pollution des eaux et de l'air ; sensibilités locales (Natura 2000...) - sur les nuisances auprès du voisinage : odeur, bruit, mouches et les bonnes pratiques de communication - sur les risques potentiels : incendie, écoulement vers le milieu naturel et les mesures de prévention - sur l'autosurveillance de l'activité ?	oui
Est-ce qu'un plan de contrôle et maintenance préventive des équipements est mis en œuvre ?	oui
- mouvement d'animaux (entrée, sortie, naissance, mortalité)	oui
- consommation d'aliment	oui
- production d'effluents d'élevage	oui
- consommation d'eau	oui
- consommation d'électricité et/ou de combustibles	oui
- production de déchets	oui
Est-ce que les cadavres d'animaux sont stockés conformément à la réglementation ?	oui
Êtes-vous dans l'une de ces deux situations : - vous avez reçu des plaintes avérées au sujet de nuisances sonores et/ou olfactives et avez mis en place un registre des plaintes ? - vous n'avez jamais reçu de plaintes (indiquez-le alors également dans « Commentaires éventuels ») ?	oui

Est-ce qu'une procédure de gestion des accidents / incidents a été établie (par exemple : registre, déclaration en DDPP et actions correctives) ?	oui
Êtes-vous dans l'une de ces deux situations : - vous avez reçu des plaintes liées à des nuisances probables ou constatées concernant les odeurs ou le bruit et avez mis en place un plan d'actions reprenant les mises en conformité et les progrès en environnement ? - vous n'avez pas reçu de plaintes de ce type (indiquez-le alors également dans « Commentaires éventuels ») ?	oui

2.8. Émissions totales de l'élevage

2.8.1. Émissions totales de l'élevage

Émissions d'ammoniac totales et comparaison par rapport à un élevage standard (MTD 23)

Poste d'émission en ammoniac	Émissions en ammoniac de l'élevage	Émissions en ammoniac d'un élevage de volailles analogue standard
Bâtiment d'élevage	15067	37244
Stockage des effluents	2038	7503
Épandage des effluents sur les terres en propre	889	6323
Épandage des effluents sur les terres mises à disposition	1331	0
Total	19324	51071

3. Synthèse du réexamen

3.1. CONFORMITE DES ACTIVITES ANNEXES

Conformité des activités annexes	oui
Si vous mettez en œuvre certaines des activités connexes à l'activité d'élevage comprises dans le périmètre de réexamen, notamment : - traitement des effluents (compostage – rubrique 2780, méthanisation – rubrique 2781, nitrification-dénitrification – rubrique 2751, ...) - production d'effluents normalisés ou homologués (rubrique 2170) - fabrication d'aliment à la ferme (rubrique 2220) - stockage d'aliment ou de litière (rubrique 1532) ces annexes respectent-elles l'état de l'art applicable, notamment les prescriptions générales des arrêtés ministériels concernés ?	oui

3.2. RAPPORT DE BASE

Détermination de la nécessité d'un rapport de base	Oui
Commentaire inspecteur : Vous devez joindre un rapport de base si vous avez répondu oui à 1 des questions ci-dessous Réponse OK	
Est-ce que la ou les cuves de carburant liquide destinées au chauffage des bâtiments d'élevage ont une capacité supérieure à 50 tonnes (ou à 250 tonnes dans le cas où elle(s) est/sont constituée(s) d'une double enveloppe avec système de détection des fuites) ?	non
Utilisez-vous des médicaments vétérinaires ou des produits biocides dans des conditions autres que celles prévues dans la notice d'emploi ?	non
Si vous utilisez des détergents non biodégradables (se référer au point 12 des fiches de données de sécurité des produits concernés), sont-ils utilisés sur le site en dehors des opérations courantes de nettoyage ou est-ce que les quantités diffèrent significativement des préconisations fournisseurs ?	non
Je n'ai pas besoin de remettre un rapport de base	oui

3.3. SYNTHESE DES ACTIONS PROPOSEES

VO56ANA
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD

Commentaire inspecteur : Comment pouvez-vous dire que ce poulailler ne respecte pas le niveau d'émission requis alors que vous l'avez pas calculé? Réponse OK	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

VO56EFV	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Commentaire inspecteur : Comment pouvez-vous dire que ce poulailler ne respecte pas le niveau d'émission requis alors que vous l'avez pas calculé? Réponse OK	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

VO56ANB	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Commentaire inspecteur : Comment pouvez-vous dire que ce poulailler ne respecte pas le niveau d'émission requis alors que vous l'avez pas calculé? Réponse OK	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

VO56ABW	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Commentaire inspecteur : Comment pouvez-vous dire que ce poulailler ne respecte pas le niveau d'émission requis alors que vous l'avez pas calculé? Réponse OK	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

Synthèse des déclarations de non-conformité

Dans le tableau ci-dessus, si vous ne mettez pas en conformité votre élevage d'ici au 21 février 2021 pour des MTD autres que celles encadrées par un niveau d'émission associé, vous devez justifier cette demande d'aménagement aux MTD sur la base d'une étude jointe au dossier dématérialisé. Si vous faites une demande d'aménagement aux MTD, cocher la case suivante :	non
Si l'activité d'élevage ou l'environnement autour de l'élevage ont été substantiellement modifiés depuis la dernière étude d'impact réalisée, il peut être nécessaire de la mettre à jour. Si c'est le cas, joindre la mise à jour de l'étude d'impact. Si les modifications de l'élevage ou autour de l'élevage nécessitent une mise à jour de l'étude d'impact, cocher la case suivante :	non
Commentaire inspecteur : Pour corriger votre dossier de réexamen, vous devez donner des noms aux bâtiments qui permettent de distinguer celui en poulette de ceux en poules pondeuses. Le formulaire différencie les 2 productions pour tous les bâtiments. Vous devez cocher la case "ce bâtiment ne produit pas de ..(poules pondeuses ou poulettes) pour la MTD 31. Vous devez faire un BRS pour les poulette et un pour les poules pondeuses (si pas de différences entre les 3 bâtiments) et un calcul d'émission (tableur GEREP). Réponse OK	
Commentaires	Le BRS n'est pas réalisable pour une production de poulettes.

Synthèse des commentaires inspecteurs

MTD	Bâtiment / Ouvrage / Espèce / Terre	Commentaire inspecteur
Excrétion phosphore - MTD 4		A remplir en fonction des résultats du BRS Réponse OK
Émissions pondeuses, poulettes, poulets repro - MTD 31	VO56ANA	Dans le cas de l'élevage de poulettes ou de reproducteurs, l'installation est conforme si l'une des techniques proposées est appliquée. Renseigner la ou les technique(s) appliquée(s) dans chaque bâtiment d'hébergement.
Réduction eaux souillées - MTD 7		Vous n'avez coché aucune des trois techniques possible. Vous devez modifier ce choix ou donner des explication sur l'impossibilité de les appliquer et sur les techniques alternatives appliquées. Réponse OK
Détermination émissions - MTD 25	VO56EFV	manque l'évaluation des émissions pour ce bâtiment Réponse OK
Détermination émissions - MTD 25	VO56ABW	manque l'évaluation des émissions pour ce bâtiment Réponse OK
Détermination poussières - MTD 27	VO56EFV	Êtes-vous sûr d'avoir coché la bonne case? Je n'ai pas trouvé le calcul des émissions de poussières par bâtiment et par an dans les pièces jointes réponse OK
Synthèse des actions proposées	VO56ANB	Comment pouvez-vous dire que ce poulailler ne respecte pas le niveau d'émission requis alors que vous l'avez pas calculé? Réponse OK
Rapport de base		Vous devez joindre un rapport de base si vous avez répondu oui à 1 des questions ci-dessous Réponse OK

Détermination poussières - MTD 27	VO56ABW	Êtes-vous sûr d'avoir coché la bonne case?Je n'ai pas trouvé le calcul des émissions de poussières par bâtiment et par an dans les pièces jointes réponse OK
Détermination émissions - MTD 25	VO56ANB	manque l'évaluation des émissions pour ce bâtiment Réponse OK
Excrétion azote - MTD 3		A remplir en fonction des résultats du BRS Réponse OK
Émissions eau et sol - MTD 15	Sto_fumière	Vous n'avez mentionné qu'un seul stockage alors que vous avez deux types d'effluents (fientes sèches et fumier de volailles) et deux sites. Les deux sont-ils stocké dans les mêmes conditions? Réponse OK
Délai enfouissement - MTD 22		Il manque le pourcentage du plan d'épandage concerné Réponse OK
Émissions pondeuses, poulettes, poulets repro - MTD 31	VO56ANB	Dans le cas de l'élevage de poulettes ou de reproducteurs, l'installation est conforme si l'une des techniques proposées est appliquée. Renseigner la ou les technique(s) appliquée(s) dans chaque bâtiment d'hébergement.
Émissions pondeuses, poulettes, poulets repro - MTD 31	VO56ABW	Mettre le niveau d'émission pour ce bâtiment Réponse OK
Détermination poussières - MTD 27	VO56ANA	Êtes-vous sûr d'avoir coché la bonne case?Je n'ai pas trouvé le calcul des émissions de poussières par bâtiment et par an dans les pièces jointes réponse OK
Synthèse des actions proposées	VO56EFV	Comment pouvez-vous dire que ce poulailler ne respecte pas le niveau d'émission requis alors que vous l'avez pas calculé? Réponse OK
Détermination quantités excrétées - MTD 24		Vous devez joindre les éléments justificatif (BRS ou analyse). Une seule technique suffit. La difficulté de l'analyse est d'obtenir un échantillon représentatif de l'azote excrété (donc avant émission d'ammoniac au bâtiment). Réponse OK

Synthèse des actions proposées		Pour corriger votre dossier de réexamen, vous devez donner des noms aux bâtiments qui permettent de distinguer celui en poulette de ceux en poules pondeuses. Le formulaire différencie les 2 productions pour tous les bâtiments. Vous devez cocher la case "ce bâtiment ne produit pas de ..(poules pondeuses ou poulettes) pour la MTD 31. Vous devez faire un BRS pour les poulette et un pour les poules pondeuses (si pas de différences entre les 3 bâtiments) et un calcul d'émission (tableur GEREP). Réponse OK
Émissions pondeuses, poulettes, poulets repro - MTD 31	VO56EFV	Mettre le niveau d'émission pour ce bâtiment Réponse OK
Synthèse des actions proposées	VO56ANA	Comment pouvez-vous dire que ce poulailler ne respecte pas le niveau d'émission requis alors que vous l'avez pas calculé? Réponse OK
Détermination émissions - MTD 25	VO56ANA	Il manque l'évaluation des émissions pour ce bâtiment. Le tableur GEREP volailles est disponible sur le site http://installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/Nouvel-article,15325.html (V outils à la fin) Réponse OK
Odeurs - MTD 13		Vous avez coché des cases concernant le lisier, le compostage et autres qui ne vous concernent pas. Pour les émissions aux bâtiments, vous n'avez pas mentionné de laveur d'air. Pour mémoire, le minimum requis est de 2 techniques pour cette thématique. Réponse OK
Synthèse des actions proposées	VO56ABW	Comment pouvez-vous dire que ce poulailler ne respecte pas le niveau d'émission requis alors que vous l'avez pas calculé? Réponse OK
Détermination poussières - MTD 27	VO56ANB	Êtes-vous sûr d'avoir coché la bonne case? Réponse OK

4. Transmission et validation

L'éleveur a transmis son dossier le **13/10/17**

Ce dossier a été validé par l'inspection après analyse et transmis à la préfecture le **03/07/18**